

FLASH INFOS N° 4

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Le schéma avance tout doucement...

Pour l'agrainage c'est encore la guerre des tranchées comme en 14-18.

Le 25 octobre, le Secrétaire Général de la Préfecture M. Yves Séguy a réuni les interlocuteurs des chasseurs, agriculteurs et de l'amont forestier (représentants de l'ONF, de la forêt communale et de la forêt privée). Il en est sorti la proposition suivante :

La proposition issue de la réunion 25 octobre 2018 :

Agrainage de dissuasion :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : agrainage (maïs, pois ou féveroles) possible tous les jours sans limitation de quantité pour éviter les dégâts agricoles.
- Du 1^{er} novembre au dernier jour de février : pas d'agrainage de dissuasion
- Possibilité d'agrainer avec des pois de novembre à février dans des zones tests pour éviter les dégâts de prés.

Agrainage à postes fixes

Autorisé toute l'année à raison de **3 litres** par poste fixe et par jour. Deux postes fixes de 25 à 100 ha puis 1 poste supplémentaire par tranche entamée de 100 ha.

Suppression de la notion de peuplement dégradable

La contre-proposition de la FDC du 25 octobre 2018 transmise à M. le Directeur Départemental des Territoires :

Agrainage de dissuasion (linéaire possible sur tout le département)

- Du 1^{er} mars au 31 octobre: dissuasion quotidienne sans limitation de quantité en maïs, pois ou féveroles
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : dissuasion 2 fois par semaine avec un mélange maïs 70% pois 30%.
- Du 1^{er} janvier au 28 février : pas de dissuasion

Agrainage appât à poste fixe

Autorisé toute l'année à raison de **5kg** / jour/ et par poste fixe
2 postes fixes entre 25 et 100 ha de surface boisée, 1 poste supplémentaire par tranche entamée de 100 ha de surface boisée.

Suppression de la notion de peuplements dégradables.

Pas d'agrainage dans la ZAP (Zone Action Prioritaire) mais agrainage à poste fixe dans le reste de la ZPS de la zone Natura 2000 des Crêtes du Donon Schneeberg.

Nous espérons que l'Armistice sera signé en novembre

IMPORTANT sans accord avec nos partenaires M. le Préfet ne pourra théoriquement pas signer le schéma, ce qui signifie absence d'agrainage à partir du 17 janvier ☹️

LOCATAIRES DOMANIAUX

Nous demandons aux locataires domaniaux de ne pas encore renvoyer le contrat cynégétique et sylvicole signé à l'ONF. Nous espérons trouver un accord avec nos partenaires agriculteurs et l'amont forestier, plus intéressant que les propositions annoncées par l'ONF dans ce contrat.

DOSSIER SÉCURITÉ

Redoublez de prudence. La saison est mal engagée...

La majorité des accidents est surtout liée :

- **au non-respect de l'angle de tir**
→ **matérialisez cet angle avec des fanions rouge orangé,**
- **aux tirs non fichants (qui sont aussi de grands générateurs d'accidents, comme d'ailleurs les manèges d'armes lors de l'extraction de la voiture avant la chasse),**
- **aux tirs sans reconnaissance préalable,**
- **au défaut de maîtrise de soi, etc.**

Le danger en battue : les vététistes

"Vous êtes postés pendant une heure, vous ne voyez rien et tout à coup des sangliers arrivent, puis juste derrière, sans bruit, un vététiste. S'il est en noir, c'est difficile de le voir, avec du rouge, il saute aux yeux".

Tous les usagers de la forêt devraient être vêtus d'habits de couleur rouge orangé fluo. Il est important de créer la dynamique d'aller en forêt avec des habits rouges.

Les associations de vététistes que nous avons contactées demandent généralement à leurs membres de mettre une tenue fluo pendant les sorties organisées. Ils savent que les communes et l'ONF sont informés sur les dates de battues et ils s'organisent en conséquence.

Le problème reste les vététistes indépendants non affiliés qui ne s'enquêtent pas des dates de battues et débarquent dans nos traques avec tous les risques qui en découlent.

Votre conseil d'administration, les présidents de GGC et les chasseurs ont été sollicités depuis avril 2017 (cf. Infos'Chasse 67) pour distribuer gratuitement des gilets rouge orangé aux vendeurs et loueurs de VTT, et aux particuliers vététistes. La FDC ou votre GGC vous remplace gratuitement les gilets distribués aux vététistes (sous réserve de leur indiquer le nom et l'adresse du vététiste).

**Bien cordialement en St Hubert,
Gérard LANG Président de la FDC 67
Le 7 novembre 2018**

Pour l'environnement et pour la santé des consommateurs de gibier pensez à tirer le grand gibier avec des balles sans plomb et faites régler vos carabines gratuitement le mercredi matin à la FDC 67